

Projet de Délibération

D 37

Crédit de CHF 50'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football à l'avenue Louis-Yung

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 2 août 2023, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

Vu l'objectif poursuivi par la Ville de Versoix en termes d'économies d'eau pour l'arrosage,

Vu l'optimisation de l'utilisation des terrains par les usagers et la présence du personnel communal pour le contrôle de l'arrosage,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 28 septembre 2023,

vu le rapport de la commission Aménagements et Transports du 3 octobre 2023,

vu le rapport de la commission des Finances, administration et économie 5 octobre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. De réaliser les travaux relatifs à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football à l'avenue Louis-Yung.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 50'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 50'000.